



AVIS DE COURSE « HYERES REGATTA 2026 »

8 - 10 MAI 2026

National First 31.7 Grade 4

Habitable Jauge Osiris, Grade 5a

SB20, Neptune 6.25 Grade 5A

Autorité organisatrice : International Yacht Club Hyères

Lieu : Rade de Hyères

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 **REGLES**

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* .

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3 - *Lors des navigations d'approche, des sortie ou retour au port, ainsi que dans toute zone où les bateaux de course croisent d'autres navires* la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, *s'applique*.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

1.7 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.9 Pour les SB 20 les règles de classe s'appliquent exception faite de la pesée.

2 **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles après 18 h le vendredi 7mai 2026 sur le site internet www.iych.fr. Il ne sera pas fourni de documents papiers ni pour les IC ni pour les parcours.

3 **COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.iych.fr et sur le groupe WhatsApp <https://chat.whatsapp.com/K3YqnFhGbjx92V2o0P99br?mode=hqrc>

TABLEAU OFFICIEL REGATES



3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.2 -Les courses sont ouvertes à tous les **bateaux Monotypes First class 31.7, SB20, Neptune 6.25** et aux bateaux du système à handicap **OSIRIS HABITABLE**.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1
- a. Pour chaque concurrent **majeur**, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - c. Pour chaque concurrent **mineur**, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide où
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ainsi que d'une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

c.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

Les bateaux sans contrat de jauge valide peuvent concourir mais seront classés sur une liste "bis".

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à iych@orange.fr jusqu'au **Jeudi 7 mai 2026 20h00**.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.iych.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Le comité de course se réserve le droit de refuser toute inscription tardive pour des raisons de sécurité ou d'organisation.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont de **250 €**

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME HYERES REGATTA

Mercredi 6 mai :

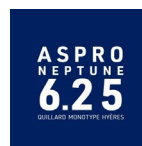
- 10h-12h 14h-16 h : **grutage** SB 20 NEPTUNE 6.25 (Base Nautique)

Jeudi 7 mai :

- 10h-12 h et 14 h-20 h : **grutage** SB 20 NEPTUNE 6.25 (Base Nautique)
- 17h-20h **Inscription** (bureau IYCH).

Vendredi 8 mai :

- 8h30-10h30 fin grutage et inscription (IYCH)



- 12H fin émargement (Un bateau qui n'aurait pas émargé avant 12H le vendredi 8 mai 2026 pourra ne pas être admis à participer).
 - 12H00 Briefing Skippers
 - 13H30 Mise à disposition du comité de course :
- Après les courses Apéritif de bienvenu (Préau ou salle Mistral de la Base Nautique)

Samedi 9 mai

- 9H00 Petit déjeuner
 - 9H30 fin émargement (Un bateau qui n'aurait pas émargé avant 9h30 le samedi 9 mai 2026 pourra ne pas être admis à participer).
 - 9H30 Briefing Skippers
 - 10H 45 Mise à disposition du comité de course :
- Après les courses cocktail des équipages (Préau ou salle Mistral de la Base Nautique)

Dimanche 10 mai

- 9H00 Petit déjeuner
- 9H30 fin émargement (Un bateau qui n'aurait pas émargé avant 9h30 le dimanche 10 mai 2026 pourra ne pas être admis à participer).
- 9H30 Briefing Skippers
- 10H45 Mise à disposition du comité de course :

Après les courses Proclamation des résultats salle Mistral de la Base Nautique

Coucher du soleil

Vendredi 8 mai 2026 : 20h42

Samedi 9 mai 2026 : 20h43

Dimanche 10 mai 2026 : 20h44

8.3 Jours de course :

Date	1 ^{er} signal d'avertissement	NOMBRE DE COURSES MAXI
08/05/2026	13h30	4
09/05/2026	10h45	4
10/05/2026	10h45	4

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit être à jour de la classe dont il dépend. Pour les Habitables jauge OSIRIS, un certificat valide doit être présenté.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition : Rade d'Hyères et ses environs

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits avec dog leg (banane : aller/retour) ou côtier

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Un classement sera établi pour chaque series (First 31.7, SB 20, Neptune 6.25, Osiris)

Pour les habitables non monotypes les classements seront établis selon le système **OSIRIS Habitable** en vigueur et conformément aux prescriptions de la FFVoile applicables aux épreuves Habitables. Les bateaux sans certificats OSIRIS valide seront classés en bis.

- 14.1 Le système de classement est le système de points à minima (annexe A des règles de course à la voile - RCV)
- 14.2 **UNE** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand **moins de quatre courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand **quatre courses et plus** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps (parcours de moins d'1 h avec vent constant) ou temps sur distance – temps application du CVL si vent constant <8 nds (cf Instruction de course)**
- 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **un pavillon du club IYCH**
- 15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 **EMPLACEMENTS**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- 21 **PRIX**
Les prix pourraient être distribués comme suit :
Une coupe sera remise au premier de chacune des séries.

- 22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

IYCH (International Yacht Club de Hyères)

12 Avenue du Docteur Robin

83 400 HYÈRES

Tél : +33(0)4 94 57 00 07 • Mobile : +33(0)6 80 23 66 42

Mail : regates@iych.fr et iych@orange.fr •
site : www.iych.fr

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE
HYERES REGATTA 8-10 MAI 2026

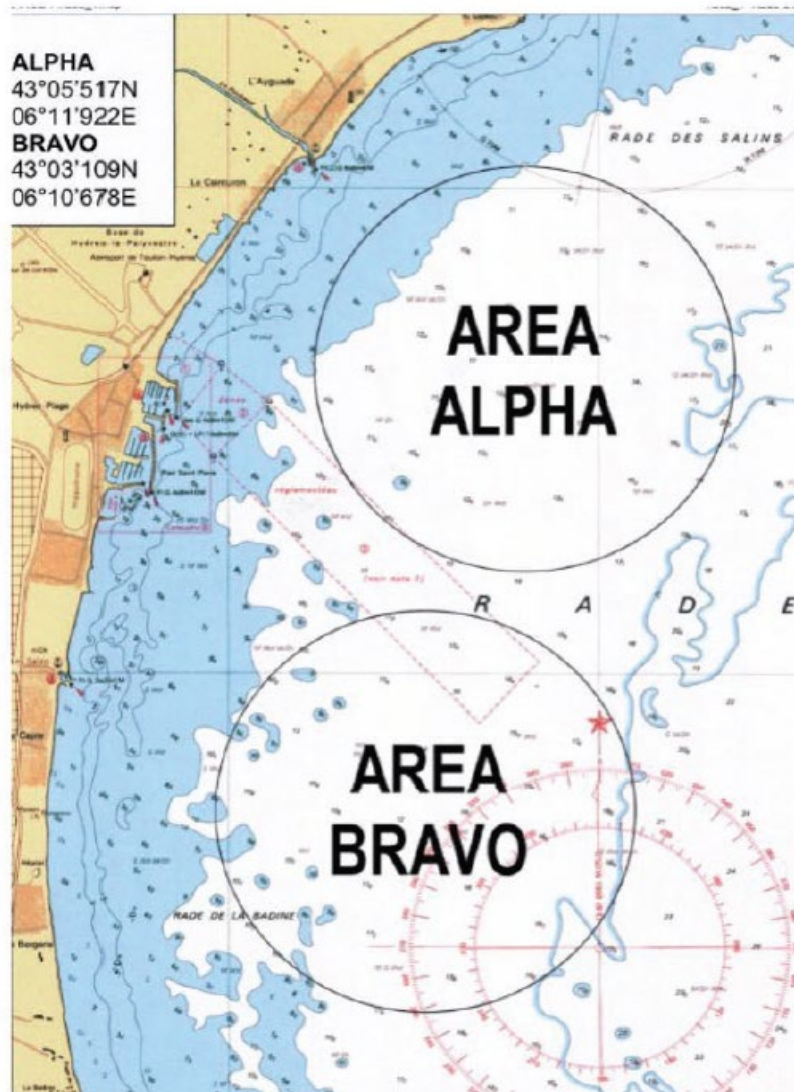
Annexe A Lieu de la Régate
Base Nautique 12 av du Dr Robin Hyeres



môle central coté bassin des dériveurs : stationnement véhicules des équipages et remorques bateaux

ANNEXE B : ZONE DE COURSE PARCOURS CONSTRUITS

HYERES REGATTA 8-10 MAI 2026



ANNEXE C : ZONE DE COURSE PARCOURS COTIERS



HYERES REGATTA 8-10 MAI 2026

